



## CAPD du 24 mai 2018 Déclaration des élu-es du SNUipp-FSU 11

À quoi servent les ministres de l'éducation nationale ? En observant l'occupant actuel de la rue de Grenelle, il semble que sa mission principale soit de saper le lien entre les enseignants et la société. Il laboure d'ailleurs le sillon qu'ont tracé certains de ses prédécesseurs. Malheureusement, la moisson n'est pas très bonne et les études internationales peuvent en constituer un élément d'appréciation. Elles montrent que les résultats des élèves français demeurent corrélés à leur origine sociale. Faut-il s'en étonner ? Depuis longtemps, la plupart des gouvernements favorisent les « premiers de cordée ». Leur méthode est relativement simple : couper la corde pour les débarrasser du boulet que constituent les classes défavorisées, les pauvres, les migrants, les élèves en difficultés, ces enseignants qui se démènent pour faire progresser des enfants que cette société abîme.

La livrée et la forme du « petit livre orange » montrent bien qu'il est avant tout un acte de communication. Le dogmatisme pédagogique dont il fait preuve n'est d'ailleurs pas sans lien avec les atteintes successives à la laïcité du président de la République. Pour ce gouvernement, la vérité vient d'en haut. Du ciel ou du ministre, peu nous importe. Opposé-es à toute forme de chapelles, pédagogiques ou autres, parce qu'elles divisent et opposent, nous pensons au contraire que c'est par la liberté pédagogique et des moyens adaptés à ses besoins que l'éducation nationale réussira à être l'outil d'émancipation que méritent les élèves.

A la lecture de tout cela, on semble bien loin d'une école de la confiance que le ministre appelle de ses vœux. Pour le SNUipp-FSU, abaisser les effectifs par classe, reconnaître les enseignant-es, les soutenir, les valoriser et miser sur une vraie formation initiale et continue de qualité seraient de meilleures réponses aux enjeux bien réels posés au système éducatif français.

Ces questions étaient au cœur de la journée de grève du 22 mai : comment permettre aux enseignant-es et autres fonctionnaires de remplir les missions de service public qui leur sont assignées quand le gouvernement se désengage et précarise toujours plus des services qu'il doit rendre aux citoyen-nes et qu'il remet en cause le statut des fonctionnaires comme si cela était la cause de tous les maux. Pour le SNUipp-FSU et la FSU, la fonction publique n'est pas un coût mais un investissement pour l'avenir. C'est pour cela que nous continuerons de porter des choix d'égalité, justice sociale et solidarité notamment dans le mouvement de marée populaire du 26 mai prochain.

Concernant **le mouvement intra des personnels**, une fois de plus, les délégué-es du personnels ont démontré leur disponibilité et leur expertise pour faire en sorte que les opérations administratives se déroulent dans la transparence et l'équité.

- Nous avons permis que des postes ne soient pas oubliés à l'ouverture du serveur, qu'ils soient bien identifiés vacants ou susceptibles de l'être
- Nous avons empêché que des collègues ne disparaissent des opérations du mouvement.
- Nous avons vérifié les barèmes des collègues, les codes de priorités, l'adéquation code-diplôme pour certains postes, que soit actualisé l'AGS de chacun

Les délégué-es du personnels travaillent avec sérieux et assurent une continuité dans leur mission année après année et ce avec tous les personnels administratifs qui se sont succédés à la DIPER. Pour mener à bien cette lourde tâche, il convient que les règles arrêtées ne soient pas modifiées en cours de vérification comme cela s'est passé pour l'attribution des bonifications handicap. Il nous est donc indispensable de travailler en confiance et, en outre, de pouvoir bénéficier de tous les documents nécessaires : tableau de classement, listes diverses liées aux opérations en cours : départs à la retraite, disponibilités, détachements, temps partiels, résultats des commissions, L8 appelée synoptique... Nous ne comprenons pas

pourquoi ces documents ne nous sont pas fournis ou arrivent très tardivement alors que les élèves du personnel des autres départements de l'académie en disposent sans aucune difficulté. En effet, ces documents sont indispensables pour nous permettre de remplir notre mission paritaire dans le respect de la transparence, de l'équité et de la confidentialité des informations.

A l'ordre du jour de cette CAPD, est prévu l'étude du tableau d'**avancement à la Hors classe**. Or, à ce jour, le contingent ministériel n'est pas encore connu ; ne sachant donc combien de collègues pourront être promu-es à la hors classe en prenant en compte le respect de la proportion femmes-hommes, un grand nombre de départements ont pris la sage décision de reporter ce point à une date ultérieure.

Par ailleurs, dans notre département, les avis des IEN n'ont été visibles que très tardivement et de façon éphémère sans que les collègues en soient informé-es. Par ailleurs, l'avis final de l'IA-DASEN n'apparaît pas sur i-Prof : comment les collègues non satisfait-es peuvent-ils formuler un recours qui puisse être acté en CAPD ? En outre, la tableau d'avancement nous a été transmis sans que soient discutés les critères de départage à barème égal. Pour le SNUipp-FSU, le critère le plus équitable est celui de l'AGS. A ce sujet, nous souhaitons alerter la CAPD sur la situation particulière de bon nombre de personnels issus du corps des instituteurs et majoritairement dans les échelons 10 et 11. Ces personnels ayant déjà été impactés en terme de reclassement salarial et de promotion par la création du corps des PE, il nous semble impératif qu'ils puissent accéder le plus rapidement possible à la hors classe avant de terminer leur carrière.

Pour toutes ces raisons, le SNUipp-FSU demande que l'examen des promotions à la hors classe soit reporté et soit inscrit à l'ordre du jour d'une prochaine CAPD.

Compte-tenu des incertitudes liées à l'augmentation du ratio et au caractère arbitraire de l'appréciation finale, appréciation conservée pour les campagnes de promotions ultérieures et prédominante dans le barème final, rien ne garantit que soit respecté l'engagement ministériel d'un déroulement de carrière sur deux grades pour une carrière complète ! Cela va à l'encontre du principe « même métier, même carrière, même dignité » que nous défendons.

À ce propos, le SNUipp-FSU tient à rappeler qu'il revendique :

- en lieu et place d'un système pyramidal, le cylindrage des carrières qui permettrait à toutes et tous de dérouler une carrière sans obstacle de grade avec une seule grille indiciaire et indice terminal 1000.
- la déconnexion complète de l'évaluation professionnelle et de l'avancement : pour le SNUipp-FSU, c'est l'expérience professionnelle mesurée par l'ancienneté qui doit prioritairement être prise en compte.
  - la mise en place d'un véritable accompagnement débouchant sur une formation professionnelle de qualité.

Enfin, pour terminer, nous tenons à réaffirmer notre attachement à la gestion collective de nos carrières dans le cadre de règles paritaires explicites au contraire de l'arbitraire et de la toute-puissance managériale comme cela pourrait être le cas si s'appliquait une réforme liée au projet CAP 2022. À tous les niveaux, les fonctionnaires sont des professionnels qui connaissent leurs métiers et remplissent des missions qui sont définies par la loi. Nous tenons aussi à manifester que le cadre paritaire qui nous réunit aujourd'hui est un pilier du bon fonctionnement du service public. La position d'autorité court par nature le risque de l'arbitraire et de l'abus de pouvoir. En l'équilibrant par des commissions administratives paritaires, elle protège tous les agents de ces écueils. Ce ne sont pas des totems que nous vénérons. Ce sont des principes qui ont été forgés par la raison et qui sont un fragile édifice de droits et de devoirs. Ce sont des principes qui garantissent aux fonctionnaires et aux usagers que le service public n'est pas

instrumentalisé par des intérêts particuliers mais qu'il demeure au service de l'intérêt général.